

**POSTES RÉGULIERS DE DIRECTION
ET DIRECTION ADJOINTE D'ÉCOLE**
Appel à candidatures pour 2020-2021
Concours interne / externe NS19-25

Le Conseil scolaire Viamonde est un conseil scolaire laïc de langue française en pleine croissance et reconnu pour son dynamisme tant à l'échelle locale que provinciale. Partenaire dans le développement de la collectivité francophone de l'Ontario et avec plus de 3000 employés, le Conseil s'étend d'ouest en est de Windsor à Trenton et du nord au sud de Penetanguishene à la région de Niagara en passant par Toronto et London. Il accueille plus de 13 000 élèves dans ses 41 écoles élémentaires et 15 écoles secondaires où «tout est possible».

N.B. : la présente annonce vise à constituer une banque de personnes qualifiées qui seraient ensuite déployées selon leur zone de prédilection et les besoins du Conseil.

Exigences et qualifications :

- Membre en règle de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario
- Brevet d'enseignement de l'Ontario ou l'équivalent
- Qualifications de direction d'école parties 1 et 2, ou en voie d'obtention

Date d'entrée en fonction : 1^{er} août 2020

Échelle salariale annuelle :

- **poste de direction** : de 116 571 \$ à 127 887 \$
- **poste de direction adjointe** : de 108 323 \$ à 118 784 \$

Conditions de travail régies par la politique 4,05 du personnel non syndiqué et les conditions générales d'emploi des direction et direction adjointes d'école et du secteur de l'éducation du Conseil scolaire Viamonde.

Les personnes intéressées sont priées de transmettre une lettre de motivation avec curriculum vitae **en français** et une copie du certificat de qualifications émis par l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, **avant 16 h le 13 décembre 2019**, à l'attention du Secteur des ressources humaines Conseil scolaire Viamonde, par courriel à :

demandemploi@csviamonde.ca en indiquant en objet le numéro de concours : **NS19-25**

Les demandes reçues après la date et l'heure de fermeture du concours ne seront pas considérées. **Nous remercions tous les candidats, mais nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.**

En vertu du Règlement ontarien 521/01 et 170/02, toute personne employée par le Conseil scolaire Viamonde, doit fournir un relevé de ses antécédents criminels avant d'entrer en fonction.

Étant donné que le Conseil souscrit aux principes d'équité en matière d'emploi et encourage les demandes de femmes, de minorités visibles, d'autochtones et de personnes handicapées, les personnes qui le désirent sont invitées à s'identifier comme étant membres de ces groupes désignés.

En vertu du Règlement de l'Ontario 191/11, des mesures d'adaptation pour les candidats handicapés sont disponibles sur demande tout au long du processus de recrutement.

Les candidates et candidats de l'extérieur du Canada doivent détenir un permis de travail valide avant de poser leur candidature.